Le CRIEUR PUBLIC

SOURCE D'INFORMATION CITOYENNE
DE LA RÉGION DE COATICOOK

Nº 21 – JANVIER 2015

Dossier eau potable

2015 : LA STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE CUTTING ET LES COMPTEURS D'EAU

PAGE 4

Plaisirs d'hiver dans la MRC

DIVERSES OCCASIONS D'ALLER JOUER DEHORS EN FAMILLE, AUX QUATRE COINS DE LA MRC

PAGE 5

Programmation de la Maison de la famille de la MRC de Coaticook

DES ATELIERS POUR TOUS LES GOÛTS

PAGE 10

Sécurité incendie en période hivernale

C'EST EN HIVER QU'IL Y A LE PLUS D'INCENDIES : SACHEZ LES PRÉVENIR

PAGE 12

En
JANVIER & FÉVRIER

Les incontournables

Tout l'hiver
PLAISIRS D'HIVER
Consultez le calendrier à la page 5

23 janvier
SOUPER-CAUSERIE DU SYNDICAT LOCAL DE L'UPA DE COATICOOK
Salle de réception L'Épervier à 18 h 30

26 janvier
INSCRIPTIONS AU COURS D'ÉDUCATION POPULAIRE DU CRIFA
125, rue morgan, Coaticook de 18 h 30 à 19 h 30

28 janvier
SOUPER DU MAIRE DE COATICOOK
Club de golf de Coaticook à 17 h 30

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE D'ACTI-SPORTS
Bureaux de la MRC de Coaticook, salle Wallace à 18 h 30

30 janvier
CONFÉRENCE CAUSES, TRAITEMENTS ET PRÉVENTION DE LA MALADIE D'ALZHEIMER
Centre communautaire Élie-Carrier à 11 h

31 janvier
GOLF-O-THON DE LA MAYZ
Glo Golf Aventures à 13 h

4 février
SÉANCE D'INFORMATION SUR LES PRESTATIONS DE RETRAITE DU RÉGIME PUBLIC
Centre d'action bénévole de Coaticook à 13 h 30

6 février
CONFÉRENCE SUR LA PARTICIPATION SOCIALE DES AÎNÉS
Centre communautaire Élie-Carrier de 11 h 15 à 11 h 45

8 février
ÉVÉNEMENT DE CLÔTURE DU CONCOURS PHOTO LES QUATRE SAISONS DU PATRIMOINE DANS LA MRC DE COATICOOK
Pavillon des arts et de la culture de Coaticook à 12 h

Qui sait quoi

ACTI-BUS : 819-849-3024
(Transport adapté, interurbain et collectif)

ACTI-SPORTS
819-849-4825, poste 5046
(Activités sportives, piscine municipale)

ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA MRC DE COATICOOK
819-849-4949
(Groupe en défense collective des droits)

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
819-849-7011
(Maintien à domicile, cuisine collective, Popote roulante, Maison de la famille)

CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX
819-849-4876
(Aide à l'allaitement, soins infirmiers, travail social)

RÉGIE DE LA GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK - ÉCOCENTRE
819-849-9479

MRC DE COATICOOK
819-849-9166
(Culture, loisirs, aménagement du territoire, environnement, abattage d'arbres, prévention incendie, Internet haute vitesse, collectes sélectives)

RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES
819-804-1018
(Récupération d'objets)

SERVICE D'AIDE DOMESTIQUE
819-849-7716
(Ménage léger, aide aux courses, préparation de repas, travaux lourds et présence-surveillance)

SÛRETÉ DU QUÉBEC
819-849-4813

TRAVAUX PUBLICS COATICOOK
819-849-6331
(Collectes sélectives, électricité, travaux publics)

VILLE DE COATICOOK
819-849-2721
(Culture, loisirs, urbanisme)

Références INTERNET

Trouvez de l'information supplémentaire et la version électronique du *Crieur public* sur les sites suivants :

www.coaticook.ca
www.mrcdecoaticook.qc.ca

Qui se cache derrière le CRIEUR PUBLIC

DIRECTION DE LA PUBLICATION : Geneviève Roberge
COORDINATION : Sara Favreau-Perreault
RÉVISION : Marie-Noël Laporte
GRAPHISME : Carbone graphique
IMPRESSION ET DISTRIBUTION : Transcontinental

Le CRIEUR PUBLIC

SOURCE D'INFORMATION CITOYENNE DE LA RÉGION DE COATICOOK

Sommaire

Nº 21 – JANVIER 2015

3 LA CAUSERIE DES ÉLUS

4 ACTUALITÉ
Dossier eau potable 2015 4

5 LOISIRS

6 CULTURE
Des nouvelles culturelles 6

8 ENVIRONNEMENT
Résolutions 2015. 8

8 DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

9 INFORMATION CITOYENNE

10 FAMILLES
La rivalité fraternelle. 10

11 JEUNESSE
Les bienfaits de l'art sur les jeunes 11

11 AÎNÉS

12 SÉCURITÉ PUBLIQUE
Sécurité incendie en période hivernale. . 12

13 VILLE DE COATICOOK
Les conseillers 13
Information citoyenne. 14

15 AVIS PUBLICS

Le mot du préfet

JACQUES MADORE

PRÉFET DE LA MRC DE COATICOOK

Bonjour à tous et à toutes,

Je profite de cet instant pour vous souhaiter une bonne et heureuse année : santé, paix et bonheur en abondance en 2015.

AU REVOIR 2014

On ne peut dire au revoir à 2014 sans passer sous silence les festivités de la Ville de Coaticook, qui ont animé notre communauté tout au long de l'année. Le 150e de Coaticook, notre ville-centre, a suscité un sentiment de fierté pour l'ensemble de la population de la MRC, réunie pour célébrer l'histoire de notre collectivité. Félicitations au comité organisateur et merci aux bénévoles du 150e pour toutes les heures investies. Quel succès! Encore une fois, notre région s'est démarquée grâce à l'ingéniosité des gens d'ici.

Un autre élément marquant de 2014 est sans aucun doute l'arrivée du fabuleux Foresta Lumina, qui a su attirer dans notre petit coin de pays plus de 70 000 visiteurs et visiteuses provenant des quatre coins du Québec, et même d'ailleurs! Les retombées de cette nouvelle attraction furent très importantes en 2014, et on espère que les années à venir connaîtront le même succès. Je tiens donc à féliciter l'équipe du Parc de la Gorge de Coaticook pour son audace et son ardeur au travail : le Parc a connu un été des plus occupé afin d'accueillir les milliers de visiteurs comme il se doit.

La municipalité de Compton a elle aussi grandement contribué à la notoriété de notre territoire en 2014, avec l'arrivée du Marché public, qui s'est tenu tous les jeudis soir au centre du village, ainsi que l'exceptionnelle neuvième édition des Comptonales, un succès sur toute la ligne. Voilà deux éléments qui continuent de renforcer le pôle agroalimentaire de notre MRC. On peut en être très fiers.

Pour sa dixième année d'existence, le Raid Jean-d'Avignon a accueilli un nombre record de 450 cyclistes à East Hereford en juillet dernier, ce qui lui vaut une renommée à l'échelle québécoise et au-delà comme lieu d'excellence en matière de vélo de montagne.

UNE ANNÉE 2015 REMPLIE DE DÉFIS

L'année 2015 laisse présager plusieurs changements. De nombreux dossiers sont sur la table de travail. Nous tenterons de vous tenir au courant de leur évolution par le biais du *Crieur public*.

Je termine en vous rappelant que les Plaisirs d'hiver ont débuté dans les différentes municipalités de la MRC. Je vous encourage à prendre part aux activités extérieures qui sont offertes. Allez jouer dehors en grand nombre, c'est bon pour le moral. Espérons que Dame Nature soit de notre côté.

Bon hiver!

Le mot du maire

BERTRAND LAMOUREUX

MAIRE DE LA VILLE DE COATICOOK

Bonjour à tous et à toutes,

Je vais commencer en vous souhaitant mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité. Que cette nouvelle année soit remplie de défis stimulants et de projets motivants et mobilisateurs. Du côté de la Ville, nous en aurons un joli lot…

PROJETS POUR 2015

Évidemment, la station de traitement d'eau potable Cutting et les travaux sur le ruisseau Pratt sont au cœur des projets d'envergure pour 2015, mais il y aura aussi, entre autres, des travaux de réfection de la surface et des trottoirs sur la rue Saint-Jean-Baptiste entre la rue Chartier et le pont Léon-C.-Drolet, trois chantiers de bouclage du réseau d'aqueduc ainsi que l'installation d'une vanne au barrage Belding.

Parmi les constructions majeures, il faut citer le gymnase de la polyvalente, un projet qui rassemble plusieurs partenaires, dont la Commission scolaire des Haut-Cantons. L'infrastructure de sports se veut moderne et polyvalente et permettra la pratique de plusieurs sports, dont le soccer, ainsi que la tenue de tournois d'envergure provinciale.

Nous avons un autre beau projet sur la planche à dessin, qui vise le remplacement des édifices démolis au centre-ville; je vous reviendrai plus tard avec les détails concernant cet immeuble.

Le projet domiciliaire McAuley progresse et l'offre de terrains pour la construction résidentielle à Coaticook va bon train.

Nous avons rencontré les dirigeants du Parc de la Gorge et du parc Découverte nature, qui ont de très beaux projets afin de continuer sur la lancée de Foresta Lumina et de poursuivre l'expansion de leur offre. Je vais leur laisser l'honneur d'en dévoiler la teneur en temps et lieu, mais je suis persuadé que personne ne sera déçu.

Voilà. J'ai procédé à un bref survol de ce qui nous attend, mais surtout de ce qui est prévu et concret… Il y a beaucoup d'autres projets en attente de confirmation, de financement ou de partenaires, qui ne pourront être rendus publics qu'au moment où nous serons certains de pouvoir les réaliser.

Je suis persuadé que 2015 saura nous réserver quelques surprises. Souhaitons-les-nous joyeuses et agréables!

À chacun et chacune de vous, je souhaite une très bonne année!

FONDS DU PACTE RURAL 2014-2019 DE LA MRC DE COATICOOK

Deuxième appel à projets en cours

La MRC de Coaticook souhaite informer les organismes du milieu que le deuxième appel à projets du nouveau Pacte rural 2014-2019 est en cours. En effet, il est possible de soumettre une demande de financement pour un projet **jusqu'au 17 avril 2015, 16 h**. Près de 400 000 $ sont disponibles pour l'année 2015. Pour en savoir davantage sur les possibilités de financement et sur le fonctionnement du Pacte rural, vous êtes invités à communiquer avec Sara Favreau-Perreault, agente de développement rural à la MRC de Coaticook, au 819-849-9166.

Souper du maire

RENDEZ-VOUS ANNUEL ORGANISÉ PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RÉGION DE COATICOOK

Mercredi 28 janvier à 17 h 30
au Club de golf de Coaticook

(660, rue Merrill)

RSVP avant le 22 janvier
Membre CCIRC 55 $ / Non-membre 68 $ (taxes incluses)
Info : 819-849-4733 ou info@circoaticook.ca

DOSSIER *eau potable 2015*

La station

D'ici l'été 2015, la nouvelle station d'eau portable Cutting sera mise en service. Dès lors, la population coaticookoise desservie par le réseau municipal, soit quelque 6 400 personnes, aura accès à une eau de qualité supérieure. En effet, l'eau sera non seulement débarrassée de l'arsenic qu'elle contient (la raison d'être de la station), mais elle sera aussi adoucie.

POURQUOI, ET POURQUOI MAINTENANT?

Le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) vise à améliorer la protection de la santé publique par la mise à niveau de 77 normes de qualité de l'eau potable. Parmi celles-ci, 21 substances inorganiques et 50 substances organiques sont visées. Ces normes sont revues au maximum une fois tous les cinq ans.

Le 8 mars 2012, les normes correspondant au paramètre inorganique de l'arsenic (de même qu'à 27 pesticides et à 9 autres composés organiques) ont été resserrées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Pour l'arsenic, la norme est donc passée de 25 microgrammes par litre à 10 microgrammes par litre, ce qui correspondait aux recommandations de Santé Canada. Au début des années 2000, la norme était de 50 microgrammes par litre.

Lors des dernières analyses d'eau, le taux d'arsenic dans l'eau de Coaticook s'élevait à 11 microgrammes par litre, légèrement au-dessus de la norme. Il était donc impératif de modifier le traitement de l'eau afin d'abaisser ce taux et de répondre aux nouvelles normes en vigueur.

Les citoyens et citoyennes ont reçu, au cours des derniers mois, de l'information de la Direction de santé publique de l'Estrie concernant la situation de l'eau du réseau coaticookois. Pour les détails et les directives sur la consommation d'eau potable, consultez le www.santeestrie.qc.ca/arsenic.

TECHNIQUEMENT PARLANT...

La mise aux normes de la concentration d'arsenic est donc l'un des principaux enjeux de ce chantier, mais la Ville profite de l'occasion pour améliorer encore bien davantage le traitement de son eau potable.

C'est dans cette nouvelle station de traitement d'eau potable que sera acheminée l'eau des puits artésiens, les mêmes puits d'où l'eau est actuellement pompée. L'eau sera traitée afin d'en retirer l'arsenic, mais aussi le fer et le manganèse.

La technologie utilisée est la filtration au sable vert. Une étape d'adoucissement y a été ajoutée. L'eau sera moins dure, donc moins dommageable pour les électroménagers et les surfaces.

Le sous-sol du bâtiment sera constitué d'une série de réservoirs et de puits de pompage pour les différentes étapes de traitement.

Au rez-de-chaussée, on trouvera l'imposante panoplie d'équipement et la tuyauterie nécessaires au traitement de l'eau : les filtres, les pompes, les réserves et les systèmes de dosage des produits, ainsi que le laboratoire et tout l'équipement de contrôle de la station. On peut d'ailleurs actuellement voir les filtres, de gros cylindres bleus.

On installera tout l'équipement nécessaire à la désinfection de l'eau par dosage de chlore, si cela s'avérait nécessaire un jour.

La station, qui sera munie d'une génératrice, a été conçue pour répondre aux besoins actuels et futurs, et pour pallier diverses éventualités.

AMPLEUR DE L'INVESTISSEMENT

La Ville a reçu plusieurs soumissions conformes à la suite d'un appel d'offres.

Le contrat des travaux accordé à la firme Germain Lapalme & fils est d'un peu plus de 5,9 millions de dollars, et celui pour les services professionnels, à la firme Cima+, est de moins de 500 000 dollars.

Pour le reste des sommes qui seront investies, il s'agit principalement de frais pour les travaux d'aménagement, de frais administratifs et d'intérêts.

La participation financière du MAMOT, à hauteur de 3,7 millions de dollars, soit 50 % des coûts estimés, est cruciale et permet la réalisation de ces travaux.

En dernière analyse, l'évaluation globale des frais correspond aux premières estimations de la Ville…

Un poste de technicien en assainissement des eaux a été créé et l'offre d'emploi est actuellement affichée. Voir les détails en page 14.

PRIX DU LITRE ET ÉCONOMIE D'EAU

Évidemment, avec la mise en service de la station de traitement d'eau potable Cutting, chaque litre d'eau coûtera plus cher, soit environ le double.

Il y a donc toute une question d'équité envers les divers payeurs. La distribution équitable des coûts est donc de mise.

Jusqu'à présent, le coût du service d'eau était simplement divisé par le nombre d'unités desservies.

Dorénavant, vu l'augmentation du coût, les plus grands consommateurs recevront une facture à l'utilisation par le biais de compteurs d'eau. Quant aux résidents et résidentes qui utilisent à peu près la même quantité d'eau pour leur consommation personnelle, ils continueront à recevoir une facture globale divisée par unités desservies, mais de laquelle la consommation réelle des diverses entreprises, établissements et commerces sera déduite.

Il devient essentiel d'éviter le gaspillage d'eau, non seulement pour la préservation de l'environnement, mais aussi, dorénavant, par souci d'économie. Chaque citoyen ou citoyenne qui gaspille le fera dès lors aux frais de l'ensemble de ses concitoyens…

De plus, la réglementation provinciale en matière d'environnement a changé et la consommation d'eau potable doit être réduite.

QUAND?

La nouvelle station de traitement d'eau potable Cutting devrait être en service au plus tard à l'été 2015.

Pour ce qui est des travaux d'aménagement, ils devraient être finalisés plus tard au cours de l'été.

Compteurs d'eau

POUR QUI ET POUR QUAND?

Plusieurs raisons poussent la Ville à adopter un règlement visant à fournir des compteurs d'eau, à mesurer la quantité d'eau consommée et à exiger l'installation de ces compteurs d'eau pour les entreprises et les établissements situés sur le territoire de la ville, dont l'équité de la tarification du service et l'économie d'eau potable.

À la suite de l'adoption de ce règlement, toute entrée d'eau (à partir du réseau d'aqueduc municipal) d'un immeuble comportant 50 % et plus d'une utilisation autre que résidentielle devra être munie d'un compteur, fourni par la Ville à ses frais, puis installé aux frais du propriétaire, au plus tard le 1er juillet 2017.

LE PROCESSUS SUIVRA LE CALENDRIER SUIVANT :

- Immeubles à usage industriel et institutionnel : 1er juillet 2015.
- Immeubles à usage commercial de grande utilisation : 1er juillet 2016.
- Autres immeubles assujettis, soit tous les autres immeubles à usage commercial et à usage mixte ayant 50 % et plus d'une utilisation autre que résidentielle : 1er juillet 2017.

Cet échéancier constitue les dates limites auxquelles les installations devront être complétées.

Il est à noter que, pour tout nouveau raccordement au réseau d'aqueduc, l'immeuble ayant un usage autre que résidentiel devra être muni d'un compteur, installé aux frais du propriétaire.

La tarification pour l'approvisionnement en eau au compteur débutera le 1er janvier 2016 pour les immeubles à usage industriel et institutionnel; le 1er janvier 2017 pour les immeubles à usage commercial de grande utilisation; le 1er janvier 2018 pour les usages mixtes comportant 50 % et plus d'une utilisation autre que résidentielle.

Un compte d'eau sera transmis au propriétaire de ces immeubles une fois tous les deux mois.

Pour toutes questions concernant les compteurs d'eau, veuillez communiquer avec Simon Morin, directeur des services extérieurs (819-849-6331, poste 264, ou s.morin@coaticook.ca).

PHOTO : PARC DE LA GORGE DE COATICOOK

Patinage extérieur

Le patin sur glace est un sport de loisir et de glisse trop souvent oublié. Pourtant, l'activité est peu coûteuse et facilement accessible. On peut la pratiquer près de chez soi, sur la glace des arénas, des parcs ou des lacs artificiels.

Pour avoir du plaisir à pratiquer cette activité, on doit posséder un minimum d'équipement : des patins à sa taille, des bas chauds et confortables, un caleçon long, une tuque, des mitaines et un bon manteau. Un casque est recommandé pour les débutants et les enfants pour prévenir les blessures à la tête.

En plus de vous faire profiter des belles journées d'hiver, le patin sur glace est bénéfique pour la santé, pour autant qu'il soit pratiqué régulièrement.

Dans le cadre des Plaisirs d'hiver de Compton et du projet Valorisation des espaces gratuits soutenu par le regroupement des partenaires des saines habitudes de vie, il y aura une activité de patinage libre le samedi 7 février, de 13 h à 14 h 30, au Récré-O-Parc de Compton. L'activité est ouverte à tous et à toutes, et elle est gratuite, comme les autres activités offertes ce jour-là.

Au plaisir de vous y voir en grand nombre!

Après un temps des fêtes sous la pluie, la neige semble vouloir s'installer sur le territoire de la MRC, au grand bonheur des adeptes de la saison hivernale.

DANS LE CADRE DES PLAISIRS D'HIVER 2015, PLUSIEURS MUNICIPALITÉS PROPOSENT DES ACTIVITÉS.

- **Saint-Venant-de-Paquette**
  Le 24 janvier au parc municipal
- **East Hereford** Tournoi de Hockey
  Les 24 et 25 janvier au terrain des loisirs
- **Sainte-Edwidge-de-Clifton**
  Les 30 et 31 janvier au parc municipal
- **Compton**
  Le 7 février au Récré-O-Parc
- **Barnston-Ouest**
  Le 8 février au parc de Kingscroft
- **Waterville**
  Le 21 février au parc Bellevue

Nous vous invitons à surveiller les journaux locaux afin de connaître l'horaire des activités.

ACTI SPORTS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'organisme Acti-Sports vous convie à son assemblée générale annuelle

LUNDI 26 JANVIER

Heure : **18 h 30**

Lieu : **SALLE WALLACE DE LA MRC DE COATICOOK**
294, rue Saint-Jacques Nord, Coaticook

Au plaisir de vous y voir!

Maison des jeunes de Coaticook
Au service des jeunes depuis 1983

GOLF-O-THON

DE LA MAYZ DE COATICOOK

Amateurs et amatrices de miniputt, la Maison des jeunes de Coaticook vous invite à participer à son premier Golf-o-thon.

Ce tournoi organisé en collaboration avec Glo Golf Aventures se tiendra le samedi 31 janvier.

Au programme : tournoi de miniputt, prix pour le meilleur quatuor, prix pour les meilleurs joueurs et joueuses et prix de présences.

Tous les profits iront à l'activité de la semaine de relâche : en nous encourageant, vous permettrez aux jeunes d'aller visiter une maison des jeunes à Montréal.

Glo golf AVENTURES

Date : **SAMEDI 31 JANVIER, 13 h** Second départ à 15 h, s'il y a assez d'inscriptions
Lieu : **AU GLO GOLF AVENTURES** 73, rue Saint-Marc, Coaticook
Coût : **50 $ PAR QUATUOR** Inscription en équipe seulement
Date limite pour s'inscrire : **VENDREDI 23 JANVIER** Inscription obligatoire
Info : 819-849-7362

Des nouvelles culturelles

CHRONIQUE CULTURELLE

Par Sylvie Masse
Agente de développement culturel

ÉVÉNEMENT DE CLÔTURE DU CONCOURS PHOTO « Les quatre saisons du patrimoine dans la MRC de coaticook »

Dans le cadre d'un café-concert donné au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook le **8 février à midi**, on remettra un prix à une vingtaine de photographes amateurs pour leur participation au concours « Les quatre saisons du patrimoine dans la MRC de Coaticook », organisé par la Table de concertation culturelle. Les photographies devaient représenter le patrimoine bâti, paysager ou immatériel de l'une des 12 municipalités de la MRC.

Le café-concert sera aussi l'occasion d'assister à une pièce de théâtre à caractère historique montée par Benoit Pelletier et présentée l'été dernier à Baldwin.

Pour de plus amples renseignements, lisez les nouvelles culturelles sur le portail Culture Coaticook, dans le Progrès de Coaticook ou à l'émission Escapade culturelle à CIGN, les jeudis de 11 h à 12 h à compter de la fin janvier.

PREMIÈRE ARTISTE EN RÉSIDENCE DE 2015

L'artiste Maude J. Leblanc arrivera à la résidence la semaine prochaine. Elle nous a décrit sa démarche comme suit : « … préoccupée par la dualité entre notre culture et les forces de la nature, je m'imprègne d'une symbolique qui se dégage tantôt des éléments de la nature, tantôt de figures humaines et de leur psychisme dans une perspective anthropologique ». La beauté des paysages et les balades dans Coaticook favoriseront sûrement la réflexion et la création chez cette jeune artiste. Maude J. Leblanc sera à la résidence jusqu'à la mi-avril.

COURS DE PEINTURE GRATUITS POUR LES ARTISTES EN HERBE ÂGÉS DE 18 À 25 ANS

Lors de sa résidence à Coaticook, d'avril à juillet, Viviane Leblanc expérimentera l'enseignement de la peinture auprès des jeunes adultes de 18 à 25 ans. En mai, moyennant cinq ou six inscriptions, elle offrira gratuitement un atelier de peinture « sur le motif » hebdomadaire d'une durée de cinq semaines. La peinture réalisée sur le motif se fait à l'extérieur, dans la nature, devant le sujet, sans l'aide d'une photographie ou d'une image. L'endroit du cours sera déterminé en avril. Les personnes intéressées sont invitées à me contacter (smasse@coaticook.ca).

Pavillon des arts et de la culture de Coaticook

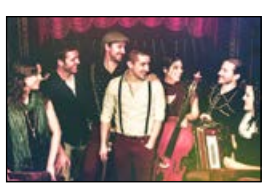

30 JANVIER

Bears of Legend, le groupe qui a surpris ne cesse de surprendre, connaît un succès qui tient du phénomène. Bears of Legend plaît avant tout aux amoureux, aux âmes sensibles et aux passionnés de la vie. Alliant instruments folkloriques, harmonie chorale et rythmes valsants, le groupe offre un spectacle haut en émotion. ***FC·FE***

1er FÉVRIER À 14 h

Le Cinéma pour la famille présente **Alexandre et sa journée épouvantablement terrible, horrible et affreuse**. Alexandre, 11 ans, vit la plus horrible journée de sa jeune existence. Tout débute par une gomme collée dans les cheveux. Quand il raconte sa journée à sa famille d'éternels optimistes, elle démontre peu d'empathie. Alexandre serait-il le seul à être frappé par le malheur? Eh bien non : sa mère, son père, son frère et sa sœur vivront aussi un déferlement de catastrophes. Si quelqu'un en vient à nier l'existence des mauvaises journées, c'est sans doute qu'il ou elle n'en a tout simplement pas encore fait l'expérience...

Le Pavillon se transforme en salle de cinéma et vous attend avec du maïs éclaté tout chaud! ***PF***

15 FÉVRIER À 11 h

Laurentia propose Vices, passions et vertus, un ravissant Café-Concert de musique baroque à la portée de tous. Entrez dans les salons baroques et savourez ces musiques vocales et instrumentales au goût et aux manières de l'Italie. Le consort Laurentia se voue à l'interprétation et à la promotion de la musique ancienne. Sa mission : faire revivre cette musique le plus authentiquement possible en tenant compte de son époque de création et en adoptant une présentation qui la rende accessible au grand public. Par l'exploration de nouveaux répertoires et des instruments qui y sont associés, Laurentia fait découvrir de nouveaux horizons musicaux aux auditoires néophytes et avertis. ***FCC***

À vos agendas! Le souper-bénéfice du PACC aura lieu le 1er mai. Au menu : saveurs locales et défilé de mode (créations originales).

Info : www.pavillondesarts.qc.ca

Procurez-vous un forfait et profitez de prix avantageux

PF = PASSEPORT FAMILLE **Billet à 20 $** pour les parents et les enfants d'une même famille.
FE = FORFAIT ÉTUDIANT **Dix billets pour 100 $*** ou **Rabais de 15 %** sur le coût d'un billet au plein prix.
FCC = FORMULE CAFÉ-CONCERT **Cinq billets pour 100 $** : petit déjeuner dès 11 h, accompagné d'un concert à 12 h.
FSS = FORFAIT SOUPER SPECTACLE **Rabais de 20 %** sur un billet de spectacle et table d'hôte quatre services pour 25 $ taxes incluses au Coffret de l'imagination de Coaticook.

Les offres de rabais ne peuvent être jumelées. *Quantité limitée.

Coatic'Art
Artistes de la vallée de la Coaticook

En préparation

Les décorations de Noël sont rangées et le sapin a été mis au recyclage. Nous voilà fin prêts pour une nouvelle année artistique dans notre région. En plus de ses activités artistiques habituelles, Coatic'Art tiendra pour la troisième fois au printemps 2015 son Rendez-vous biennal des arts et de la créativité (RAC). La directrice générale du Parc de la Gorge, Caroline Sage, a confirmé les dates du 16 et 17 mai à la Grange ronde, dates qui coïncident avec l'ouverture officielle de Foresta Lumina et avec la Journée nationale des patriotes. Les visiteurs des deux événements ne se feront certainement pas attendre!

Côté exposition, Coatic'Art et la Bibliothèque Françoise-Maurice présentent l'exposition « Les muses », qui regroupe les dernières œuvres de Martine Ménard, une Comptonoise diplômée en beaux-arts de l'Université Concordia. L'artiste a également exposé ses grands formats de femmes sublimes au Marché de la Vallée, à Coaticook.

Bientôt, ce sera l'arrivée de notre première artiste en résidence, Maude Langlois, qui vient de la région du lac des Deux-Montagnes. Elle viendra s'établir au local du troisième étage de la bibliothèque municipale pour quelques mois, afin d'explorer les paysages hivernaux de la Perle des Cantons-de-l'Est et de tenter de nous séduire par son art.

Le conseil d'administration prévoit une première réunion d'ici peu pour fignoler ses activités de la saison 2015. Dans le collimateur, il y a le cas de la petite Maison des artistes du parc des Lions, rue Child, le local de nos débuts comme organisme. Un comité verra s'il est possible d'y organiser quelques projets durant la saison estivale. Il y aura sûrement une ou deux activités du comité Plein Air, un lieu d'échange pour les artistes du milieu. Précisions à venir... surveillez les nouvelles!

PHOTOS : BERTRAND THIBEAULT

Bibliothèque
Françoise-Maurice de Coaticook

Nouvelle exposition saisonnière

Du 3 janvier au 24 mars, en partenariat avec Coatic'art, la Bibliothèque accueille l'exposition « Muses », une sélection de portraits à l'acrylique de la jeune artiste comptonoise Martine Ménard.

LA BOUTIQUE AUX VIEUX BOUQUINS

Ouverte tous les jeudis de 18 h à 19 h 30 et les samedis de 10 h à 11 h 30 au sous-sol de la bibliothèque, la boutique offre un vaste choix de livres usagés en très bon état. Un présentoir bien garni est aussi accessible près du comptoir de prêt lors des heures d'ouverture de la bibliothèque et au parc de la Gorge de Coaticook.

Info : Philippe Marcoux, 819-849-4013, poste 106

www.bibliotheque.coaticook.qc.ca/fr/aux_vieux_bouquins

www.auxvieuxbouquins.webs.com/

Activités à venir

- Samedi **17 janvier** à 10 h : Heure du conte avec Ariane
- Mercredi **4 février** à 13 h 30 : Club de lecture
- Samedi **14 février** à 10 h : Heure du conte avec Ariane
- Mercredis **4 et 18 février** à 19 h : Conférence sur la saine alimentation

COUPS DE CŒUR de janvier

1. ***J'ose déranger*** Jocelyne Cazin
2. ***Sur la ligne de feu*** Jean-François Lépine
3. ***Trop*** Jean-Louis Fournier
4. ***Les brumes du Caire*** Rosie Thomas
5. ***Le cinquième témoin*** Michael Connelly

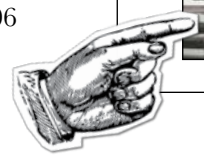

Musée Beaulne C'est reparti!

De la figuration à l'abstraction d'Alena Plihal

Du 1er février au 8 mars

L'œuvre d'Alena Plihal s'appuie principalement sur la transmission des énergies spirituelles et physiques environnantes. Entre l'abstraction et la figuration, sa vision des formes plastiques est stimulée par la société actuelle en constante évolution. La peinture figurative peut transcender la réalité à travers son réalisme et y apporter une notion autre que descriptive; la peinture abstraite peut gommer les éléments suggestifs de la réalité, sans pour autant perdre pied, sans oublier la préoccupation du réel. La frontière entre la figuration et l'abstraction constitue un espace de liberté, de la création. L'artiste offre au public une expérience inusitée, une occasion d'ouvrir de nouvelles voies à sa propre perception et, en même temps, de vivre son processus créatif.

Tchèque établie au Québec depuis près de trente ans, Alena Plihal a réalisé en huit ans de carrière dix-sept expositions solos et a participé à de nombreuses expositions de groupe ainsi qu'à de nombreux symposiums et festivals au Canada et à l'étranger.

Ses œuvres se trouvent dans plusieurs collections privées au Québec, en France, aux États-Unis, en République tchèque et en Tunisie. Trois de ses œuvres font l'objet d'illustration de livres de poésie. Les œuvres d'Alena Plihal ont été publiées dans des magazines d'art et des journaux du Québec et des États-Unis. L'artiste a également été l'invitée d'émissions de radio et de télévision. Depuis 2013, elle se consacre exclusivement à la peinture.

Mouvement perpétuel de Brigitte Dahan

Du 1er février au 8 mars

Bachelière en arts plastiques (UQAM), Brigitte Dahan a pratiqué la peinture et la photographie numérique. Depuis quelques années, elle s'intéresse à la forme tridimensionnelle par le biais de la sculpture céramique. Elle a participé à plusieurs expositions en solo et en groupe au Québec, notamment en Estrie, où se trouve son atelier.

La démarche de cette artiste suscite des questionnements sur la condition humaine et le rapport de l'individu au groupe et à la nature. De dimension moyenne, ou grandeur nature, ses toiles représentent des personnages à la fois humains, animaux et végétaux, qui semblent vouloir engager un dialogue avec le public. D'autres œuvres, plus abstraites, font référence à la transformation de la matière engendrée par le passage du temps. L'exposition compte une trentaine d'œuvres sculpturales et murales en céramique, qui intègrent le bois, le métal ou l'impression numérique.

RÉSOLUTIONS 2015

Pour une meilleure gestion des matières résiduelles

CHRONIQUE ENVIRONNEMENT

Par Monique Clément
Chargée de projet, Matières résiduelles, MRC de Coaticook

1. Au magasin, je réfléchirai afin d'acheter seulement ce dont j'ai réellement besoin.
2. Des produits durables je choisirai, alors seront bannis tous les produits « prêts à jeter ».
3. Mes vêtements inutilisés je donnerai, au CAB de Coaticook ou à mon prochain, afin qu'une seconde vie leur soit accordée.
4. Mes contenants recyclables je rincerai, afin que les employés du centre de tri aient un environnement de travail exempt de mauvaises odeurs et de saleté.
5. Mes sacs et pellicules de plastique j'ensacherai avant de les placer au recyclage, afin d'éviter que dans les équipements ils ne soient emmêlés.
6. Mon bac brun j'utiliserai, pour les résidus de nourriture, la litière et les mouchoirs souillés.
7. Mes résidus dangereux je conserverai, jusqu'à la journée de collecte du samedi 13 juin, où ils seront tous récupérés.
8. Mes résidus de construction j'acheminerai à l'écocentre ou chez un récupérateur, afin qu'ils soient mis en valeur.
9. À la Ressourcerie j'apporterai tous les objets inutilisés de la maison, qu'ils soient en bonne condition ou non.
10. Des objets usagés j'achèterai, afin de prolonger leur durée de vie, et ainsi éviter qu'ils soient jetés.
11. La MRC je consulterai, afin de connaître façon la plus appropriée de me départir des objets usagés.
12. Mon bac à déchets je bouderai, car avec la mise en œuvre de toutes ces résolutions, son utilité sera grandement diminuée.

RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES

BILAN DU SERVICE DE RÉCUPÉRATION EN 2014

Le saviez-vous ?

- Près de 21 500 usagers ont utilisé le service de récupération (collecte à domicile et dépôt) du 23 avril 2012 au 31 décembre 2014.
- 1 660 tonnes ont été récupérées entre le 23 avril 2012 et le 31 décembre 2014. Cela représente près de 250 camions de déchets détournés des sites d'enfouissement.
- Plus de 92 % du matériel récupéré a été valorisé, grâce au réemploi (magasin d'articles d'occasion) ou au recyclage (démantèlement par matière).
- La Ressourcerie accepte la plupart des objets qui encombrent votre résidence, peu importe leur état de fonctionnement : meubles, divans, matelas, matériel électronique et informatique, matériaux de rénovation réutilisables, métaux, menus objets, etc.
- La Ressourcerie refuse les matières dangereuses, les matières organiques, les matériaux de démolition, le bois et les objets surdimensionnés.
- Le dépôt est maintenant ouvert le lundi, de 8 h à 16 h 30, et le magasin, de 9 h à 17 h 30. La Ressourcerie est donc ouverte tous les jours.
- Les services de récupération s'adressent uniquement à la population résidentielle des 16 municipalités qui ont renouvelé l'entente avec notre organisme, que nous remercions vivement : Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Sainte-Edwidge-de-Clifton, Saint-Herménégilde, Saint-Venant-de-Paquette, Waterville, Ayer's Cliff, Hatley, Canton de Hatley, Ogden, Sainte-Catherine-de-Hatley, Ville de Stanstead, Canton de Stanstead.
- La majorité de ces municipalités ont choisi d'éliminer les collectes de « gros rebuts » annuelles afin de favoriser la revalorisation.
- Les citoyens et citoyennes des municipalités non participantes sont refusés sans exception. Ce choix vise l'équité envers les municipalités qui payent pour le service « d'écocentre » offert par la Ressourcerie.
- Si, en tant que citoyens non desservis, vous souhaitez bénéficier de ce service, nous vous invitons à contacter votre municipalité.
- La Ressourcerie compte sur une équipe formidable, dévouée et passionnée qui se compose de 19 employés réguliers, dont 5 postes en intégration à l'emploi.
- La Ressourcerie s'implique dans le milieu avec une vingtaine de partenaires tels que le CJE, le CAB, le CSSS, L'Éveil, l'École secondaire La Frontalière et le CRIFA.
- La Ressourcerie a récemment gagné le Prix d'excellence en environnement des Cantons-de-l'Est et a figuré parmi les finalistes des Phénix de l'environnement, la plus haute distinction provinciale en environnement.
- Une visite à notre magasin général d'articles usagés vaut le déplacement! On y trouve des objets qui ont de l'histoire, de l'expérience et du vécu, et cela, au juste prix.

Info : www.ressourceriedesfrontieres.com / 819-804-1018

Saviez-vous que le CRIFA offre des cours d'éducation populaire ?

VOICI HUIT COURS POUR TOUS LES GOÛTS ET TOUTES LES CURIOSITÉS.

Pour les personnes qui ont hâte au printemps :

Réaliser ses arrangements floraux

L'horticulture chez soi

Pour les pratico-pratiques :

Comprendre l'impôt et les crédits d'impôt

Les tablettes numériques et leurs applications

Pour les personnes qui veulent travailler leur cerveau :

La gymnastique mathématique sous forme de jeux

Pour les parents qui veulent s'outiller :

Développer ses habiletés parentales

Pour les chanceux qui ont des projets de voyage :

L'espagnol pour voyager

Pour celles et ceux qui veulent laisser libre cours à leur créativité :

Réaliser son cahier créatif

INSCRIVEZ-VOUS, LE 26 JANVIER DE 18 h 30 À 19 h 30 AU 125, RUE MORGAN, À COATICOOK.

Les Journées de la persévérance scolaire, ou JPS, se tiendront du 16 au 20 février. Lors de cette semaine, les élèves de tous nos établissements verront souligner leurs efforts. Plusieurs activités et événements seront également au calendrier.

La persévérance, c'est l'affaire de tous. Vous pouvez donc, vous aussi, encourager un ou une élève en lui faisant parvenir une carte postale virtuelle pour souligner sa persévérance. Consultez le babillard des JPS pour en remplir une – ou plusieurs sur le site des JPS Estrie 2015 (www.reussiteeducativeestrie.ca/jps).

Nouveauté cette année : les jeunes ont la possibilité de devenir journaliste JPS, en s'inscrivant sur le même site.

Le prochain Crieur public *sera publié lors de la semaine de la persévérance scolaire. Nous vous reviendrons sur ce sujet avec des nouvelles fraîches.*

Info : 819-849-7023, poste 1300

l'Éveil Ressource communautaire en santé mentale

Programme d'insertion socioprofessionnelle et de soutien en milieu de travail

DESCRIPTION DU PROJET

En collaboration avec les partenaires du milieu, nous souhaitons rendre accessible le soutien en milieu de travail à toute personne vivant des difficultés à se trouver ou à maintenir un emploi.

NOTRE APPROCHE

- Le volontariat et la motivation;
- L'approche globale;
- Le développement des compétences;
- La valorisation et l'appropriation du pouvoir par le soutien au travail;
- La réduction des contraintes liées au travail.

LES ACTIVITÉS DU PROJET

Les services de soutien au travail ont pour but de permettre l'acquisition et le maintien des habiletés de travail avec un soutien psychosocial adéquat.

- Accueil et évaluation des capacités et des habiletés;
- Écoute et soutien;
- Renforcement et encadrement;
- Développement des compétences transférables sur le marché de l'emploi (autonomie, sens des responsabilités, persévérance, esprit d'équipe, etc.);
- Développement des attitudes, habitudes et habiletés de travail (ponctualité, assiduité, motivation, présentation, qualité du travail, etc.).

Si vous avez de la difficulté à concilier votre vie personnelle et votre travail, nous sommes là pour vous. Pour plus d'information ou pour bénéficier de nos services, n'hésitez pas à nous contacter au 819-849-3003.

Les services de soutien en milieu de travail peuvent s'adapter aux réalités des entreprises de la région.

Il y a 2015 bonnes raisons de se rencontrer

L'Union des producteurs agricoles (UPA) entreprend un vaste chantier. Tous les producteurs du Québec seront rencontrés par l'entremise des administrateurs des syndicats locaux. Le but : lier connaissance et être au fait des préoccupations de chacun et chacune.

Afin de souligner le lancement de ce chantier, le Syndicat local de l'UPA de Coaticook organise un souper-causerie le vendredi 23 janvier prochain à la salle de réception de L'Épervier, à Coaticook.

Pour cette occasion, le président de l'UPA, **Marcel Groleau**, sera présent. Il sera à même de discuter avec les producteurs de la MRC et de décrire les actions de l'UPA, qui a célébré ses 90 ans d'existence en 2014.

La soirée débutera à 18 h 30 avec un cocktail qui mettra à l'honneur les produits de la région.

Les billets sont au coût de 10 $. Réservez tôt!

Info : 819-346-8905, poste 101

RENOUVELLEMENT DES LICENCES POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE

La période de renouvellement des licences pour chats et chiens se déroulera du 15 janvier au 15 février. Tous les gardiens d'animaux de compagnie enregistrés auprès de la SPA de l'Estrie recevront par la poste, d'ici la fin du mois de janvier, leur avis de renouvellement.

LE SAVIEZ-VOUS?

- La licence est valide du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours. Un médaillon n'accompagne pas votre avis de renouvellement : vous utilisez le même médaillon d'année en année. Par contre, si votre animal a perdu son médaillon ou si le numéro inscrit sur celui-ci s'est effacé, communiquez avec la SPA de l'Estrie, au 819-821-4727, option 4. Un nouveau médaillon vous sera posté.
- La SPA de l'Estrie vous offre un rabais de 10 $ sur le coût de la licence d'un animal stérilisé. Si votre compagnon à quatre pattes est stérilisé, fournissez-en la preuve (certificat émis par le ou la vétérinaire) avec votre paiement ou faites-la parvenir par télécopieur au 819-823-1573.
- L'enregistrement de votre animal de compagnie est non seulement une responsabilité citoyenne, mais aussi une obligation. La réglementation de bon nombre de municipalités estriennes prévoit en effet que toute personne gardant un animal de compagnie doit enregistrer celui-ci auprès de la SPA de l'Estrie. En effectuant cette simple démarche, vous faites preuve de civisme et agissez de façon responsable.
- Vous devez acquitter le paiement de la licence de votre animal de compagnie au plus tard le 15 février 2015 pour vous éviter des frais d'administration. Le paiement de la licence et des frais d'administration est effectivement obligatoire en vertu de la réglementation municipale. Manquer à cette obligation pourrait entraîner l'émission d'une amende minimale de 50 $.

VOTRE ANIMAL EST STÉRILISÉ? VOUS N'AVEZ PLUS VOTRE ANIMAL?

Communiquez avec le Département des licences de la SPA de l'Estrie, au 819-821-4727, option 4; nous pourrons ainsi procéder à la mise à jour de votre dossier.

UN NOUVEL ANIMAL? UN NOUVEAU TOIT?

Selon la réglementation municipale, vous devez procéder à l'enregistrement de votre animal dans les 15 jours suivant son acquisition ou son emménagement dans votre nouvelle demeure. Pour ce faire, trois options s'offrent à vous :

- Communiquer avec la SPA de l'Estrie au 819-821-4727, option 4, du lundi au vendredi entre 10 h et 17 h;
- Vous présenter au refuge de la SPA de l'Estrie, du lundi au samedi entre 10 h et 17 h;
- Remplir le formulaire d'enregistrement disponible au www.spaestrie.qc.ca, sous le bouton Enregistrez votre animal (à droite de l'écran), à la section Enregistrement d'un animal et obtention d'un médaillon et retournez-le à la SPA de l'Estrie. Ne payez pas immédiatement la licence du nouvel animal; vous recevrez une facture sous peu.

N'hésitez pas à communiquer avec nous au 819-821-4727, option 4. C'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions.

Le coin des tout-petits

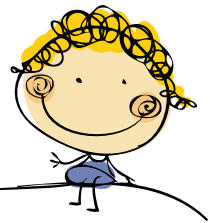

Mobilis'action 0-5ans
MRC de Coaticook

Tous ensemble
pour l'épanouissement
de nos tout-petits

LA RIVALITÉ FRATERNELLE

CHRONIQUE 0-5 ANS

Par Pascale Gendron Daigneault
Psychoéducatrice et conseillère Brindami pour Mobilis'action 0-5 ans de la MRC de Coaticook

La rivalité entre frères et sœurs est vécue dans toutes les familles. Elle est tout à fait normale, voire inévitable. Bien que cela puisse nous épuiser, c'est un lieu d'apprentissage important pour les enfants. À travers les conflits et leur résolution, les enfants apprennent à s'affirmer, à exprimer leurs émotions, à trouver des solutions, à faire des compromis et à construire leur empathie.

L'accompagnement des enfants dans ces situations est indispensable au développement des aptitudes à faire face aux difficultés vécues. Comme parent, vous jouez ce rôle d'accompagnement!

VOICI QUELQUES TRUCS À METTRE DE L'AVANT :

- Lors d'un conflit, il est parfois préférable de laisser un temps aux enfants afin qu'ils ou elles trouvent des solutions par eux-mêmes. Sauf si la sécurité est en jeu, il n'est pas nécessaire d'intervenir systématiquement. On leur permet alors de développer leur autonomie.
- Lorsque l'on intervient dans le conflit, aborder la situation en posant une question du type « qu'est-ce qui ne va pas? » ou « qu'est-ce qui se passe? », plutôt que « qui a commencé? ».
- S'assurer que les enfants sont calmes et écouter chacun ou chacune exposer le problème, en faisant preuve d'impartialité.
- Nommer les émotions de vos enfants et les reconnaître. Les émotions sont légitimes. Ce qu'on ne peut pas accepter, ce sont certaines formes d'expression de la colère, comme l'agressivité physique et verbale.
- Accompagner les enfants pour trouver des solutions, en choisir une et l'appliquer. Au début, on peut leur en suggérer (jouer ensemble avec le jouet, partager le jouet en fixant une durée, etc.). Plus les enfants vieillissent, plus on les encourage à participer à la démarche.
- Offrir un modèle positif dans la gestion de nos difficultés personnelles en nommant à voix haute notre réflexion et nos émotions.
- Avoir du temps seul avec chaque enfant, où l'on ne s'intéresse qu'à lui ou elle. Cela diminuera la jalousie dans la fratrie. Souligner les forces individuelles et éviter la comparaison.

En somme, on souhaite guider les enfants à travers les difficultés vécues, plutôt que de simplement faire les choses à leur place. En les accompagnant ainsi et en leur signifiant notre confiance, on construit leur assurance et leur capacité à régler les futures difficultés.

Maison de la famille MRC de Coaticook

Les mardis animés (de 9 h à 12 h)

Halte-garderie gratuite

LE 1er MARDI DU MOIS
Ateliers pour tous les âges et animation par un ou une pro sur des sujets divers.

LE 3e MARDI DU MOIS : « NOURRI-SOURCE »
Halte-allaitement, bébé gym et massage pour bébé.

LES 2e ET 4e MARDIS DU MOIS
Ateliers parents-enfants (2-5 ans), histoire, bricolage, chansons et bougeotte. Animation par trois mamans.

BÉBÉ FUTÉ (0-12 MOIS)
Échange entre parents et moments magiques maman-bébé ou papa-bébé. Thèmes abordés :
• Motricité et langage
• Pleurs, sommeil et besoins
• Alimentation
• Discipline
• Sécurité
• Ressources du milieu
• Besoin de prendre soin de soi
• Sexualité et communication dans le couple
• Retour au travail ou parentage à la maison?

Inscription obligatoire. Huit rencontres.
Début le mardi 27 janvier.

SOIRÉE PAPA-ENFANT (2-12 ANS)
Le dernier mardi de chaque mois, dès 17 h 30.
Pizza et activités diverses.

Les mercredis en mouvement

EN FORME AVEC BÉBÉ (À L'EXTÉRIEUR)
De 9 h 30 à 10 h 30. Inscription obligatoire.

EXERCICES POSTURAUX PRÉ ET POSTNATAUX En février, de 11 h à 12 h.
Mamans avec leur bébé. Inscription obligatoire.

DÉVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR CHEZ L'ENFANT (2-5 ANS)
En mars, de 11 h à 12 h.
Parents avec leur enfant. Inscription obligatoire.

FORMATION RCR GRATUITE
Mercredi 25 février 2015 :
• pour les parents, de 9 h à 12 h;
• pour tous, de 18 h à 21 h.
Inscription obligatoire.

Rencontres prénatales intensives pour les couples

Les vendredis, de 19 h à 21 h, au CHUS.
Les samedis, de 9 h à 16 h, au CAB de Coaticook.
Les 27 et 28 février; les 29 et 30 mai 2015.
Inscription obligatoire.

Bébé Café Coaticook

Femmes enceintes, mères allaitantes et mères qui donnent le biberon, pour le simple plaisir de jaser.
Les jeudis, de 9 h à 11 h 30.
Arrivée possible en tout temps.
Marché de la Vallée : 81 rue Child, Coaticook.

Bambin futé (12-24 mois)

Des moments uniques et chaleureux à partager avec votre bambin. Les samedis 7, 14 et 21 mars, de 9 h 30 à 11 h 30. Thèmes abordés :
• La séparation parent-enfant
• L'apprentissage et le développement
• La propreté
• L'alimentation
• Les crises de colère

Info : 819-849-7011, poste 231
sfamilles1@cabmrccoaticook.org
facebook.com/cabcoaticook
www.cabmrccoaticook.org

La MRC de Coaticook souhaite corriger une erreur qui s'est glissée dans l'édition de décembre 2014 du *Crieur public*. À la page 14, où l'on décrivait les gagnants des prix de la Fête régionale de la famille, dans la « Famille nombreuse de 5 enfants et plus », dont les parents sont Mylaine Berteau et Sylvain Boivin, il aurait fallu lire le prénom des enfants comme suit : Lorry-Anne, Jérémy, Nathan, Sara-Maude et Léandre.

LES BIENFAITS *de l'art sur les jeunes*

CHRONIQUE JEUNESSE

Par Jacinthe Joyal
Agente de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse et de développement
Conciliation études-travail au CJE de la MRC de Coaticook

Être adolescent est généralement très exigeant, malgré l'allure nonchalante que peuvent afficher certains jeunes. Submergés d'hormones et envahis d'émotions, les adolescents au corps et au cœur en chantier ont besoin de s'exprimer. Leur être entier en changement est comme un presto sous pression : avec une soupape d'évacuation, ils ou elles feront moins de dégâts! Une toile noircie d'acrylique exprimant un accès de colère est moins dommageable qu'un poing dans le mur. L'art comme le sport peut faire office de soupape pour exprimer les émotions envahissantes.

Évidemment, ce ne sont pas tous les adolescents qui manifestent des intérêts artistiques. En fait, ce ne sont pas tous les adolescents qui manifestent des intérêts tout court. Rappelons-nous que l'énergie exigée par toutes ces transformations physiques incite bien souvent les jeunes à minimiser leurs efforts et du coup à inhiber leurs élans!

Toutefois, si notre ado manifeste une propension à s'exprimer par l'art, on gagne à l'y encourager. L'art pourra devenir une passion, un exutoire socialement acceptable et souhaitable, mais encore, une source de confiance en soi.

C'est le temps de s'inscrire aux cours de loisirs? Pourquoi ne pas laisser à notre jeune la possibilité de prendre part à un cours artistique au lieu de l'inscrire d'office à une activité sportive? Nous trouvons sur le territoire de la MRC de Coaticook une belle gamme de cours à saveur artistique (je ne ferai pas la liste exhaustive par crainte qu'elle ne le soit pas), allant de la danse à la transformation créative de vêtements en passant par le théâtre, le chant et la musique.

LE PROJET *Moi… Proche aidant?*

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MRC DE COATICOOK

DES SERVICES POUR LES PROCHES AIDANTS ET LES PROCHES AIDANTES DANS LA MRC DE COATICOOK

Un proche aidant ou une proche aidante est une personne qui donne de son temps pour aider un proche. Cette aide peut prendre différentes formes et favorise le maintien à domicile de la personne aidée. Il est reconnu que beaucoup de proches aidants et de proches aidantes ne se reconnaissent pas comme tels et attendent trop longtemps avant d'aller vers les ressources appropriées. C'est pourquoi le Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook a mis sur pied le projet *Moi… Proche aidant?*, en partenariat avec d'autres ressources du milieu et grâce au soutien financier de l'organisme Appui Estrie.

DES FORMATIONS SUR MESURE

Dans l'optique de rendre les services aux proches aidants plus accessibles à tous et à toutes, une personne ressource se déplacera dans trois localités de la MRC de Coaticook afin d'offrir des formations et du soutien aux proches aidants et aux proches aidantes. Ainsi, les formations se tiendront mensuellement à Compton, à Saint-Herménégilde et à Coaticook. N'hésitez pas à consulter notre programmation (www.cabmrccoaticook.org).

Programmation de février

S'OCCUPER DE QUELQU'UN DE FAÇON BIENVEILLANTE

Présenté par DIRA-Estrie

MARDI 10 FÉVRIER • De 13 h 30 à 15 h 30 • Salle communautaire de Compton (29, chemin de Hatley)

MERCREDI 11 FÉVRIER • De 13 h 30 à 15 h 30 • CAB de Coaticook (23, rue Cutting)

LUNDI 16 FÉVRIER • De 13 h 30 à 15 h 30 • Salle communautaire de Saint-Herménégilde (776, rue Principale)

Inscription requise : 819-849-7011, poste 223 / aines_srg@cabmrccoaticook.org

DU RÉPIT POUR PERMETTRE AUX PROCHES AIDANTS DE PARTICIPER AUX FORMATIONS

Vous aimeriez participer à l'une ou l'autre de nos formations, mais ne pouvez laisser seule la personne que vous aidez? Des services de répit sont aussi disponibles pour vous permettre de participer à nos activités. Informez-vous au 819-849-7011, poste 223.

Ce projet est rendu possible grâce au soutien financier de L'APPUI POUR LES PROCHES AIDANTS DAÎNÉS ESTRIE

Avec la collaboration de APHC+ Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook — Service d'aide domestique de la région de Coaticook

Les prestations de retraite du régime public

Séance d'information gratuite sur la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti, etc.

MERCREDI 4 FÉVRIER À 13 h 30 AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE

23, rue Cutting, Coaticook • Inscription requise : 819-849-7011, poste 223.

CONFÉRENCE DONNÉE PAR SERVICES CANADA

LA PARTICIPATION des aînés de la MRC de Coaticook : *diversité, égalité et solidarité*

VENDREDI 6 FÉVRIER

De 11 h 15 à 11 h 45 au Centre Élie-Carrier
(464, rue Merrill, Coaticook)

SUJETS ABORDÉS :

- Définition et importance de la participation sociale des aînés
- Présentation du projet de recherche sur la participation sociale des aînés de la MRC de Coaticook

CONFÉRENCE GRATUITE
ouverte à tous et toutes
Au plaisir de vous y voir en grand nombre!

MÉLANIE LEVASSEUR, ERG., PH. D.

Mélanie Levasseur est chercheuse au Centre de recherche sur le vieillissement (CDRV) du Centre de santé et des services sociaux de l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke (CSSS-IUGS) et professeure à l'École de réadaptation de l'Université de Sherbrooke. Avec son équipe et en partenariat avec les acteurs de la MRC de Coaticook, elle mène un projet de recherche d'envergure visant à favoriser la participation active des aînés de la MRC de Coaticook. Elle met à profit son expertise en promotion de la santé et en réadaptation pour améliorer la participation sociale et la qualité de vie des personnes âgées.

Pour toutes questions, veuillez contacter :
Madame Joanie Lacasse-Bédard
Tél. : 819-780-2220, poste 45196
Courriel : joanie.lacasse-bedard@usherbrooke.ca

Janvier, mois de sensibilisation à la maladie d'Alzheimer

Le Centre d'action bénévole et le Centre communautaire Élie-Carrier invitent la population à une **conférence de la Société Alzheimer de l'Estrie intitulée *Causes, traitements et prévention de la maladie d'Alzheimer***.

AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
ÉLIE-CARRIER
464, rue Merrill, Coaticook

Vendredi 30 janvier à 11 h
GRATUIT

Possibilité de dîner sur place (payant). Il est préférable de réserver votre place pour le dîner.

Info : Patrick Morin, 819-849-7011 poste 224.

Sécurité incendie *en période hivernale*

CHRONIQUE PRÉVENTION INCENDIE
Par Jonathan Garceau
Chargé de projet en sécurité incendie à la MRC de Coaticook

L'hiver compte le nombre d'incendies le plus élevé. En cette période de froid intense et d'accumulation subite de neige, votre service de protection incendie vous invite à suivre les conseils de sécurité suivants afin de passer un hiver en toute sécurité.

ÉGAGER LES SORTIES POUR FACILITER L'ÉVACUATION EN CAS D'URGENCE

- Après les chutes de neige, déneigez vos sorties, vos balcons et votre terrasse;
- Prévoyez une autre sortie de secours que les portes, comme un balcon ou une fenêtre, et assurez-vous que cette sortie est déneigée et déglacée en tout temps;
- Dégagez vos sorties extérieures des objets encombrants comme les vélos, le barbecue et les meubles de patio;
- Préparez un plan d'évacuation de votre domicile et faites un exercice d'évacuation avec les membres de votre famille en vous rendant au point de rassemblement. Celui-ci doit être accessible en hiver et assez loin de votre résidence pour assurer votre sécurité et ne pas déranger le travail des pompiers;
- À l'intérieur, assurez-vous que les voies d'évacuation, comme les corridors et les escaliers, sont dégagées en tout temps d'objets encombrants comme les jouets, les vêtements, les chaussures et les sacs d'école;
- Vérifiez que les fenêtres pouvant servir de sorties de secours sont accessibles de l'intérieur pour un jeune enfant, et que celui-ci connaît la façon de les ouvrir et d'y accéder en utilisant, par exemple, un banc, une chaise ou tout autre meuble.

AUTRES CONSEILS DE PRÉVENTION INCENDIE POUR LA PÉRIODE HIVERNALE

- Jetez les cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, conservé dehors, loin de tous matériaux combustibles, car elles peuvent rester chaudes jusqu'à deux semaines! Plusieurs incendies sont causés chaque année par des cendres chaudes laissées à l'intérieur ou près d'un bâtiment;
- Dégagez les appareils de chauffage et les plinthes électriques de tout matériel combustible;
- Installez un avertisseur de fumée à tous les étages de la demeure, incluant le sous-sol et vérifiez régulièrement leur bon fonctionnement. S'ils sont défectueux ou qu'ils ont été installés il y a plus de dix ans, remplacez-les;
- Installez un ou des avertisseurs de monoxyde de carbone près des chambres à coucher, en vous assurant de suivre les recommandations du fabricant. Le monoxyde de carbone provient de nombreuses sources de combustion, telles que chauffage au bois, granule, propane, gaz naturel, véhicules motorisés, etc. Les cendres chaudes sont aussi une source de monoxyde de carbone, d'où l'importance de les mettre à l'extérieur…

Chaque année, un nombre considérable de feux de cheminée surviennent sur le territoire. Il est important, si ce n'est déjà fait, de planifier le ramonage de votre appareil par un expert certifié. Un feu de cheminée peut paraître banal, mais il peut très rapidement se propager à la structure d'un bâtiment. Il ne faut donc pas prendre la situation à la légère.

VOICI LES TROIS ÉTAPES À SUIVRE ADVENANT UN FEU DE CHEMINÉE :

- Fermez la clé de votre appareil;
- Évacuez immédiatement;
- Composez le 9-1-1 de chez un voisin. Plus rapidement les pompiers sont appelés, plus rapidement la situation peut être maîtrisée.

TROUSSE D'URGENCE

Il serait important de vous doter d'un trousseau d'urgence composé de couvertures, de vêtements de rechange, d'une trousse de premiers soins, de bouteilles d'eau, de nourriture non périssable, d'une lampe de poche, de médicaments, d'argent et de pièces d'identité. Ce trousseau vous permet de subsister pendant les premières heures d'une situation d'urgence, en attendant votre relocation.

Pour obtenir plus d'information, communiquez avec votre service de protection incendie municipal, avec le service de prévention incendie de la MRC de Coaticook ou visitez le www.securitepublique.gouv.qc.ca à la section Sécurité incendie.

LES CONSEILLERS

Luc Marcoux

SIÈGE 1

l.marcoux@coaticook.ca

CONSEILLER COMMUNAUTAIRE, TRANSPORT ADAPTÉ ET ENVIRONNEMENT

- Centre local de développement de la MRC (CLD)
- Comité d'évaluation des demandes de démolition
- Comité de retraite des employés de la Ville
- Comité des communications
- Comité des finances
- Comité de la convention collective et des griefs des employés
- Comité santé et sécurité au travail
- Comité d'urbanisme – PPU (Plan particulier d'urbanisme)
- Comité de gestion des matières résiduelles de la MRC
- Fête du bénévolat
- Rues principales
- Acti-Bus
- Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook
- Ressourcerie des Frontières
- Société de transport interurbain

Sylviane Ferland

SIÈGE 2

s.ferland@coaticook.ca

CONSEILLÈRE CULTURE

- Sous-comité d'analyse des demandes pour le Pacte rural
- Artiste en résidence
- Commission municipale de la culture
- Fête du bénévolat
- Harmonie de Coaticook
- Musée Beaulne
- Pavillon des arts et de la culture
- Société d'histoire de Coaticook
- Comité de toponymie
- Comité des communications
- Bibliothèque Françoise-Maurice

Guylaine Blouin

SIÈGE 3

g.blouin@coaticook.ca

CONSEILLÈRE SPORTS ET LOISIRS

- Carrefour Loisirs de la MRC de Coaticook
- Happening d'inscription aux activités sportives et culturelles
- Responsable des loisirs d'été (baseball, soccer, stades)
- Fête du bénévolat
- Responsable des sports d'hiver (hockey, patinage artistique)
- Comité des loisirs
- Québec en Forme

Raynald Drolet

SIÈGE 4

r.drolet@coaticook.ca

CONSEILLER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME ET URBANISME

- Sous-comité d'analyse des demandes pour le Pacte rural
- Centre local de développement de la MRC (CLD)
- Comité d'évaluation des demandes de démolition
- Rues principales
- Fête du bénévolat
- Société de développement de la Gorge de Coaticook inc.
- Société du parc Découverte nature
- Comité des communications
- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité touristique de la MRC

Simon Madore

SIÈGE 5

s.madore@coaticook.ca

CONSEILLER SPORTS, LOISIRS, FAMILLE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Sous-comité d'analyse des demandes pour le Pacte rural
- Société de développement de la Gorge de Coaticook inc.
- Fête du bénévolat
- Comité des loisirs
- Société du parc Découverte nature
- Acti-Sports de la polyvalente La Frontalière
- Coaticook River Water Power Company
- Comité de la sécurité publique de la MRC
- Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook
- Responsable des questions familiales

François Lévesque

SIÈGE 6

f.levesque@coaticook.ca

CONSEILLER AGRICULTURE, COURS D'EAU ET VOIRIE RURALE

- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité de gestion de l'eau de la MRC
- Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François
- Exposition de la Vallée de la Coaticook
- Office municipal d'habitation
- Dossier agriculture
- Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC)
- Responsable des travaux extérieurs en milieu rural
- Société du parc Harold-F.-Baldwin
- Fête du bénévolat

Collecte des matières résiduelles

DÉCHETS ET MATIÈRES RECYCLABLES

Comme mentionné dans le *Crieur public* de décembre 2014, les journées des collectes demeurent les mêmes, à l'exception du compost dans le secteur de Barnston, qui se fera le mardi.

Pour quelque temps, il est possible que les heures des collectes diffèrent par rapport à 2014. Par exemple, une collecte du matin peut se faire l'après-midi, et vice-versa. Nous remercions les citoyens et citoyennes pour leur patience et leur compréhension durant cette période transitoire.

Pour le bon fonctionnement des diverses collectes, nous demandons la collaboration de la population afin d'apporter les bacs au bord de la rue ou du trottoir, la veille de la collecte, en plaçant l'ouverture face à la rue et en gardant une distance de 50 cm entre les bacs.

Pour le Coaticook urbain, la Ville est responsable des collectes du carton et du recyclage des industries, des commerces et des établissements. Si vous avez besoin d'un conteneur, vous pouvez communiquer avec la compagnie MATREC au 1-800-585-9155 pour une location.

MATIÈRES COMPOSTABLES (BAC BRUN)

Pendant la saison hivernale, il est possible que les matières collent aux parois à cause du froid et que vous deviez patienter jusqu'à la prochaine collecte. Avant de faire des démarches auprès de la municipalité, nous vous demandons de vérifier si c'est le cas.

Voici quelques conseils qui pourront aider à éviter cet inconvénient.

- Dans la mesure du possible, évitez de déposer des liquides dans le bac brun;
- Placez du papier journal ou un morceau de carton sur la grille du bac pour absorber le surplus de liquide;
- Utilisez un grand sac de papier (par exemple un sac pour les résidus de jardin) à l'intérieur du bac dans lequel vous déposerez les matières compostables.

OFFRE D'EMPLOI

Dans le but d'assurer le fonctionnement de la nouvelle station de traitement d'eau potable, la Ville de Coaticook sollicite des candidatures au poste de :

technicien en assainissement des eaux

(poste syndiqué, permanent, à temps plein)

Vous recherchez un emploi dans lequel vous pourrez vous démarquer et vous réaliser? Vous rêvez d'une carrière au sein d'une équipe où votre autonomie et vos compétences seront mises à profit? Nous avons un milieu de travail stimulant à vous offrir.

RESPONSABILITÉS

Relevant du chef de division des infrastructures, vous aurez comme principales responsabilités de coordonner, de planifier et de contrôler l'ensemble des activités liées à l'assainissement des eaux. Vous serez, entre autres, responsable de la qualité de l'eau potable de deux réseaux distincts, comprenant quatre puits artésiens, une station de traitement d'eau potable et trois réservoirs d'aqueduc. Vous serez aussi responsable d'assurer le bon fonctionnement de deux stations d'épuration des eaux usées.

EXIGENCES

Vous devez détenir, de façon minimale, un diplôme d'études collégiales en assainissement des eaux, ou un équivalent, ainsi qu'un certificat de traitement d'eau souterraine avec filtration et réseau de distribution (OTUFD). Vous devez avoir cumulé un minimum de deux années d'expérience dans un poste similaire. Vos compétences en traitement de l'eau potable sont des plus importantes. Les aptitudes souhaitées sont avant tout la maîtrise des logiciels de bureautique et le sens de l'organisation. Vous devez aussi détenir un permis de conduire valide.

Toutes les demandes seront traitées confidentiellement. Nous communiquerons seulement avec les personnes retenues pour l'entrevue.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitæ à l'adresse mentionnée ci-dessous avant le vendredi 30 janvier 2015, 12 h.

Monsieur Simon Morin
s.morin@coaticook.ca
Ville de Coaticook
77, avenue de la Gravière
Coaticook (Québec) J1A 3E5

La Ville de Coaticook souscrit au principe d'égalité en matière d'emploi.

LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES, une responsabilité exclusive de la Ville

En octobre dernier, à la suite d'un appel d'offres public pour l'enlèvement et le transport des matières résiduelles publié dans le système électronique SEAO, la Ville de Coaticook a avisé l'entreprise Stanley et Dany Taylor Transport inc. à l'effet qu'elle n'a pas présenté la plus basse soumission conforme.

Dernièrement, il a été porté à notre attention que cette entreprise continuait certaines collectes de recyclables et de cartons sur le territoire de la ville, et ce, malgré l'appel téléphonique et l'envoi de courriels de nos employés le lui interdisant. Il a aussi été porté à notre attention qu'elle sollicitait des établissements, des commerces et des industries, leur proposant ses services.

Il faut savoir que la gestion des matières résiduelles relève des services municipaux, c'est donc la Ville de Coaticook qui est le donneur d'ouvrage. **En aucun cas une entreprise ne peut solliciter les citoyens et citoyennes, leur promettant que la Ville leur octroiera un crédit de taxes**.

Sachez d'ailleurs que la Ville n'octroie pas de crédit de taxes à cet effet.

Une mise en demeure a été envoyée à Stanley et Dany Taylor Transport inc. afin qu'elle cesse les pratiques ci-haut mentionnées.

JANVIER

légende	D	L	M	M	J	V	S
D					1	2	3
R/C	4	5	6	7	8	9	10
SAPIN	11	12	13	14	15	16	17
R	18	19	20	21	22	23	24
D	25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER

	D	L	M	M	J	V	S
R/C	1	2	3	4	5	6	7
	8	9	10	11	12	13	14
R	15	16	17	18	19	20	21
D	22	23	24	25	26	27	28

MARS

	D	L	M	M	J	V	S
R/C	1	2	3	4	5	6	7
	8	9	10	11	12	13	14
R	15	16	17	18	19	20	21
D	22	23	24	25	26	27	28
R/C	29	30	31				

AVRIL

	D	L	M	M	J	V	S
R/C				1	2	3	4
	5	6	7	8	9	10	11
R/C	12	13	14	15	16	17	18
D	19	20	21	22	23	24	25
R/C	26	27	28	29	30		

MAI

	D	L	M	M	J	V	S
R/C						1	2
D/C	3	4	5	6	7	8	9
R/C	10	11	12	13	14	15	16
D/C	17	18	19	20	21	22	23
R/C	24/31	25	26	27	28	29	30

JUIN

	D	L	M	M	J	V	S
D/C		1	2	3	4	5	6
R/C	7	8	9	10	11	12	13
D/C	14	15	16	17	18	19	20
R/C	21	22	23	24	25	26	27
D/C	28	29	30				

Il est important de placer les bacs sur le trottoir ou dans la rue.

LÉGENDE

D/C = Semaine des déchets et des compostables
R/C = Semaine des recyclables et des compostables
R = Semaine des recyclables
C = Semaine des compostables
D = Semaine des déchets

RURAL (BARNSTON)
D » le LUNDI
C et R » le MARDI

RURAL (BARFORD)
C, D et R » le JEUDI

PÉRIODE ESTIVALE
Jounées de la collecte des plastiques auprès des agriculteurs

COLLECTES SPÉCIALES

La collecte des sapins de Noël se fera dans la semaine du 11 janvier 2015.
À déposer sans faute le dimanche en bordure de la rue (sans décorations).

Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) AUX ATELIERS MUNICIPAUX le 13 juin 2015

La collecte du 1er janvier sera effectuée le 2 janvier.

La collecte du 25 décembre sera effectuée le 24 décembre.

QUESTIONS
Veuillez communiquer avec les ateliers municipaux au 819 849-6331

N'oubliez pas de déposer vos bacs avant 6 h ou, idéalement, la veille après 19 h.

JUILLET

légende	D	L	M	M	J	V
D/C				1	2	3
R/C	5	6	7	8	9	10
D/C	12	13	14	15	16	17
R/C	19	20	21	22	23	24
D/C	26	27	28	29	30	31

AOÛT

	D	L	M	M	J	V
R/C	2	3	4	5	6	7
D/C	9	10	11	12	13	14
R/C	16	17	18	19	20	21
D/C	23/30	24/31	25	26	27	28

SEPTEMBRE

	D	L	M	M	J	V
R/C			1	2	3	4
D/C	6	7	8	9	10	11
R/C	13	14	15	16	17	18
D/C	20	21	22	23	24	25
R/C	27	28	29	30		

OCTOBRE

	D	L	M	M	J	V
R/C					1	2
D/C	4	5	6	7	8	9
R/C	11	12	13	14	15	16
D/C	18	19	20	21	22	23
R	25	26	27	28	29	30

NOVEMBRE

	D	L	M	M	J	V
C	1	2	3	4	5	6
R	8	9	10	11	12	13
D	15	16	17	18	19	20
R	22	23	24	25	26	27
C	29	30				

DÉCEMBRE

	D	L	M	M	J	V
C			1	2	3	4
R	6	7	8	9	10	11
D/C	13	14	15	16	17	18
R	20	21	22	23	24	25
D	27	28	29	30	31	

Placez le devant de vos bacs face à la rue.

COLLECTE D'OBJETS ENCOMBRANTS ► RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES

Collecte à domicile sur appel (délai de trois semaines).
En tout temps, au dépôt du 177, rue Cutting à Coaticook, pendant les heures d'ouverture.
www.ressourceriedesfrontieres.com
info@ressourceriedesfrontieres.com
Tél. 819 804-1018 | Sans frais 1-855-804-1018

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-47 (2014)

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS est donné que, lors d'une séance tenue le 12 janvier 2015, le conseil municipal a adopté le second projet de règlement nº 6-1-47 (2014), intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant certaines normes portant sur l'affichage et les droits acquis ».

Celui-ci a pour objet de préciser les matériaux autorisés pour la fabrication des enseignes dans les zones du centre-ville et dans les zones patrimoniales, interdit les enseignes lumineuses dans ces mêmes zones, autorise les enseignes projetantes dans les zones publiques, interdit les enseignes sur auvent, marquise ou vitrage dans les zones à vocation récréative et prévoit que, sur l'ensemble du territoire municipal, les panneaux réclames sont limités à ceux installés par la Ville ou par une autre autorité gouvernementale. Le projet de règlement a aussi pour objet de retirer la condition selon laquelle l'agrandissement d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis ne peut être effectué qu'une seule fois.

Les dispositions visant à retirer la condition selon laquelle l'agrandissement d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis ne peut être effectué qu'une seule fois peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin que le règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chap. E 2.2)*.

Une telle demande peut provenir de toute zone comprise dans le territoire de la municipalité et vise à ce que le règlement soit soumis à l'approbation de toutes les personnes habiles à voter. La délimitation des zones peut être consultée à l'hôtel de ville durant les heures régulières d'ouverture.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone visée;
- être reçue à l'hôtel de ville au plus tard le 8e jour qui suit la date de publication du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone visée ou par au moins la majorité d'entre elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Toute personne peut consulter le second projet de règlement et obtenir les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une telle demande en se présentant à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child, à Coaticook durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Coaticook,
ce 21 janvier 2015.

La greffière,
Geneviève Dupras

AVIS PUBLIC

TAXES MUNICIPALES 2015

AVIS est donné que le rôle général de perception des taxes 2015 est maintenant déposé à mon bureau, à l'hôtel de ville de Coaticook, situé au 150, rue Child, à Coaticook, et que l'envoi des avis d'imposition (« comptes de taxes ») se fera dans les prochains jours.

Toute personne dont le nom y apparaît est tenue de payer les montants, suivant les échéances prévues au règlement de taxation. Les comptes peuvent être payés par la poste, par Internet, par service téléphonique, au guichet automatique ou au comptoir des institutions financières ainsi qu'à celui de l'hôtel de ville, de même que par paiements préautorisés.

SI VOUS ÊTES UN NOUVEAU PROPRIÉTAIRE

Il est possible que le compte soit envoyé au propriétaire précédent. Cela ne vous soustrait pas à l'obligation de payer vos taxes à échéance. De plus, la Ville n'émet pas de nouveau compte lorsqu'il y a changement de propriétaire.

Si vous n'avez pas reçu votre avis, ou en cas d'incertitude, c'est votre responsabilité de vous assurer que votre dossier soit à jour en communiquant avec le service de taxation au 819-849-2721.

DONNÉ à Coaticook,
ce 21 janvier 2015.

Benoit Marquis, CPA, CMA
Trésorier

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM DANS LE CADRE D'UN PROJET VISANT À TRANSFORMER EN UN IMMEUBLE DE SIX LOGEMENTS LE BÂTIMENT SITUÉ AU 1140, CHEMIN BALDWIN MILLS-BARNSTON

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 12 janvier 2015, le conseil municipal a approuvé, par un second projet de résolution, une demande visant à transformer en un immeuble de six logements le bâtiment situé au 1140, chemin Baldwin Mills Barnston.

Cette résolution peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'elle soit soumise à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chap. E 2.2)*. Une telle demande peut provenir de la zone concernée, la zone RM-703, et des zones contiguës à celle-ci. Cette demande vise à ce que la résolution adoptée par le conseil municipal soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone concernée et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide.

La délimitation de la zone concernée est illustrée sur le croquis ci-après. La délimitation des zones contiguës peut être consultée à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement l'objet de la demande et la zone visée;
- être reçue à l'hôtel de ville au plus tard le 8e jour qui suit la date de publication du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone visée ou par au moins la majorité d'entre elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Si la résolution autorisant la demande ne fait l'objet d'aucune demande valide de la part des personnes intéressées, celle-ci pourra être adoptée par le conseil municipal sans qu'il y ait approbation des personnes habiles à voter.

Toute personne peut obtenir de l'information détaillée sur le projet et obtenir les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une telle demande en se présentant à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child, à Coaticook durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Coaticook,
ce 21 janvier 2015.

La greffière,
Geneviève Dupras

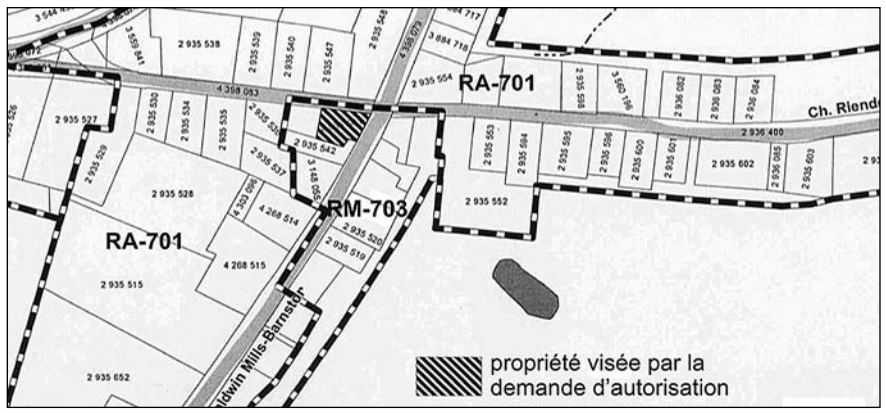

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 6-F-7 (2015) RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 6-F-6 (2014) VISANT À MODIFIER L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 12 janvier 2015, le conseil a adopté le règlement nº 6-F-7 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement 6-F-6 (2014) visant à modifier l'enveloppe budgétaire pour l'année 2015 »;
- l'original du règlement nº 6-F-7 (2015) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

DONNÉ à Coaticook,
ce 21 janvier 2015.

La greffière,
Geneviève Dupras

Ville de Coaticook

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 29-B-5 (2014) FIXANT À 10 000 000 $ POUR L'ANNÉE 2015

LE MONTANT MAXIMAL DES DÉPENSES RELATIVES À LA *LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX (L.R.Q., C. I-0.1)*

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 14 octobre 2014, avis de motion fut donné pour la présentation du règlement nº 29-B-5 (2014), fixant à 10 000 000 $ pour l'année 2015 le montant maximal des dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. I-0.1)*;
- le 8 décembre 2014, le conseil municipal adoptait ledit règlement;
- le 12 janvier 2015 s'est tenu un registre afin de permettre aux personnes habiles à voter de faire une demande de référendum concernant le règlement nº 29 B-5 (2014);
- le 12 janvier 2015, j'ai déposé au conseil le certificat attestant que, lors de la période d'accessibilité au registre tenue le même jour, personne n'avait fait une demande pour la tenue d'un référendum concernant le règlement nº 29 B 5 (2014);
- l'objet du règlement est de donner au conseil le pouvoir de faire une dépense relative aux immeubles industriels, et ce, jusqu'à concurrence de 10 000 000 $ pour l'année 2015;
- l'original du règlement nº 29-B-5 (2014) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

DONNÉ à Coaticook, ce 21 janvier 2015.

La greffière,
Geneviève Dupras

Ville de Coaticook

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 25 (2015) IMPOSANT DES TAXES, DES TARIFS ET DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2015

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 12 janvier 2015, le conseil municipal a adopté le règlement nº 25 (2015) imposant des taxes, des tarifs et des compensations pour l'année 2015;
- l'objet de ce règlement est d'imposer les biens-fonds imposables situés sur le territoire de la municipalité et de prélever les fonds requis afin de pourvoir aux dépenses d'administration, aux améliorations et aux obligations de la Ville de Coaticook pour l'année 2015;
- l'original du règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

DONNÉ à Coaticook, ce 21 janvier 2015.

La greffière,
Geneviève Dupras

Ville de Waterville

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 565 CONCERNANT UNE PARTIE DU TERRITOIRE

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 janvier 2015, le conseil municipal de Waterville a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement nº 565 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) nº 554 de Waterville ».

Description des zones concernées :

- l'ensemble du territoire.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'encadrer la réalisation de projet intégré sur le territoire de la ville.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le 2 février 2015 à 19 h à l'hôtel de ville.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal. Ce projet ne comprend pas de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ à Waterville,
ce 8 janvier 2015.

François Fréchette
Directeur général, secrétaire-trésorier et greffier

Ville de Waterville

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU ZONAGE NUMÉRO 564 CONCERNANT UNE PARTIE DU TERRITOIRE

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 6 janvier 2015, le conseil municipal de Waterville a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement nº 564 amendant le règlement de zonage nº 2008-472 de la Ville de Waterville ».

Description des zones concernées :

- l'ensemble du territoire.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin de :

- permettre la réalisation de projet intégré;
- modifier les normes d'implantation pour un bâtiment principal dans la zone M-2.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le 2 février 2015 à 19 h à l'hôtel de ville.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la ville. Ce projet comprend des dispositions qui doivent faire l'objet d'une approbation référendaire.

Donné à Waterville, ce 8 janvier 2015.

François Fréchette
Directeur général, secrétaire-trésorier et greffier

Ville de Waterville

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 563 D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-472

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 6 janvier 2015, le Conseil municipal de la Ville de Waterville a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement nº 563 amendant le règlement de zonage nº 2008-472 de la Ville de Waterville ».

Description de la zone concernée :

- la zone concernée est approximativement bornée :
  - au nord par la limite du territoire avec la ville de Sherbrooke;
  - à l'est par le chemin de fer;
  - au sud par le chemin de fer et le chemin Nichol;
  - à l'ouest par la rivière Coaticook.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- d'incorporer les dispositions du règlement 6-23.30 modifiant le schéma d'aménagement, soit :
  - l'ajout de l'usage « Entrepreneurs excavation / voirie » dans la zone A-12;

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le 2 février 2015 à 19 h à l'hôtel de ville.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville. Ce projet ne comprend pas de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ à la ville de Waterville,
ce 8 janvier 2015.

François Fréchette
Directeur général, secrétaire-trésorier et greffier